



Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 6 mars 2013

Réf. : 13-126

Madame la Ministre,

Faisant suite à nos différents échanges concernant la campagne tarifaire 2013, nous croyons devoir vous faire part de notre perplexité concernant le financement de deux activités spécifiques, la psychiatrie et les soins de suite. Ces deux domaines échappent, a priori, à toute régulation sans qu'aucune explication rationnelle puisse être avancée.

En effet, la progression des moyens financiers accordés au secteur des soins de suite ainsi qu'à celui de la psychiatrie des établissements commerciaux s'élèvent respectivement à + 6,66 % et + 3,23 %. Dans le même temps, le secteur public se voit octroyer une progression de + 1,33% pour la psychiatrie et +1,44 % pour le SSR. Cette nouvelle différenciation dans le traitement du financement des deux secteurs risque de fragiliser les établissements publics concernés, après une année 2012 difficile sur le plan budgétaire.

Cette progression importante des moyens destinés aux établissements privés est, semble-t-il, liée à l'addition des effets « volume » et « valeur », contrairement à la règle générale. Ce mécanisme spécifique accroît encore le sentiment d'incohérence voire d'injustice.

La régulation prix/volume a donc été appliquée aux activités MCO, mais ne concerne curieusement pas celles de la psychiatrie et du SSR. La règle de régulation retenue et qui varie selon les champs concernés, est ainsi systématiquement favorable aux établissements à but lucratif. Par ailleurs, les mises en réserve, telles qu'elles sont annoncées, seraient appliquées de façon disproportionnée à la psychiatrie et au secteur des soins de suite au regard de leur allocation au sein de l'ONDAM.

Cette impression est, en outre, accentuée par les informations publiées récemment dans le rapport de l'IGAS sur la situation des établissements commerciaux de psychiatrie et de SSR. Elles montrent leur excellente santé financière. Les taux de rentabilité constatés, ces dernières années, dans ces établissements spécialisés sont le double de celles des cliniques du secteur MCO, comme l'ont souligné les rapporteurs de l'IGAS.

Nous sommes convaincus de la nécessité, pour le secteur hospitalier, d'engager une politique responsable de maîtrise des dépenses hospitalières. Nous l'avons maintes fois montré en proposant, par exemple, de lutter contre les prescriptions inutiles. Mais nous ne pouvons comprendre un traitement différencié des efforts à accomplir. Nous demandons une solidarité entre les deux secteurs en leur appliquant les mêmes évolutions tarifaires.

Nous tenions à vous faire part directement de l'état de nos réflexions, uniquement fondées sur notre profond attachement aux valeurs du service public que nous partageons avec l'ensemble de la communauté hospitalière.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Claude FINKELSTEIN
Présidente de la FNAPSY

Joseph HALOS
Président de l'ADESMS

Christian MULLER
Président de la Conférence des
présidents de CME de CHS

Frédéric VALLETOUX
Président de la FHF

